

OBSERVATOIRE ANTI-CORRUPTION
OAC

PRESIDENCE

N° 125 /OAC/P.09 

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Brazzaville, le 26 AOUT 2009

LE PRESIDENT

DE L'OBSERVATOIRE ANTI-CORRUPTION

A

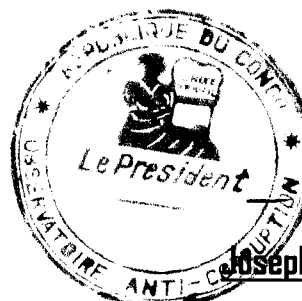
**Monsieur le Directeur Général Adjoint de la
Société Nationale des Pétroles du Congo
(SNPC)**

-Brazzaville-

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

J'ai l'honneur de vous transmettre la délibération N°012 du 26 Aout 2009 portant validation des rapports d'audit des états financiers 2006/2007 de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC).

Tout en vous souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général Adjoint, à l'expression de ma franche collaboration.




Joseph MAPAKOU

Délibération N° 012 / du 26 AOUT 2009 portant
validation des rapports d'audit des états financiers 2006/2007 de la
Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC).

Vu la constitution du 20 Janvier 2002 ;
Vu la loi N° 16-2007 du 19 Septembre 2007 portant création de l'Observatoire Anti-Corruption;
Vu le décret N°2007-565 du 19 Novembre 2007 portant nomination des membres de l'Observatoire
Anti-Corruption;
Vu le procès-verbal de l'élection du bureau de l'Observatoire Anti-Corruption en date du 28/12/07 ;
Vu les rapports d'audit des états financiers 2006/2007 de la SNPC ;
Vu le rapport de la cour des comptes et de discipline budgétaire.
Constatant une amélioration de la gestion de la SNPC, nonobstant le fait que ces rapports d'audit
sont muets sur les procédures de passation des marchés et sur la certification des comptes ;
Après examen des rapports d'audit des exercices 2006/2007 ainsi que les conclusions de ces
rapports.

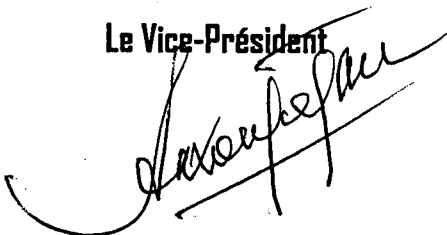
**L'Assemblée Générale des Membres de l'Observatoire Anti corruption a adopté la
délibération dont la teneur suit :**

Article 1^{er} : sont validés les rapports d'audit des états financiers 2006/2007 de la Société Nationale des
Pétroles du Congo (SNPC).

Article 2 : la présente délibération prend effet à compter de sa date de signature.

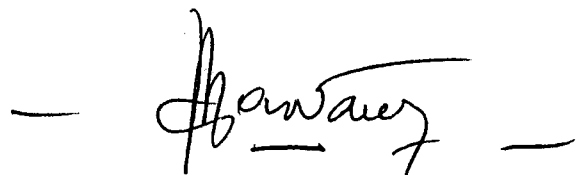
Brazzaville, le 26 Août 2009

Le Vice-Président



André IKONGO-LOGAN
(Sénat)

Le Président




Joseph MAPAKOU
(Conseil œcuménique des églises)

LES MEMBRES :



Robert MOUTEKE
(cour Suprême)



Fidèle NGOUAKA
(Assemblée Nationale)



Félix ANDZONO
(Inspection Générale d'Etat)



Dominique DIANDOUANINA
(Syndicat des travailleurs le plus représentatif)



El Hadj Dibiri BOPAKA
(Syndicat patronal le plus représentatif)



Emmanuel OLLITA ONDONGO
(Société civile)



Christian MOUNZEO
(ITIE)